COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 31 MARS 2016

Écotaxe

La Belgique, elle, agit

A compter du 1er avril 2016, les propriétaires de poids lourds de plus de 3,5 tonnes devront s'acquitter d'une redevance kilométrique. Cette mesure s'appliquera sur les autoroutes et certaines voies régionales et communales de la Belgique. Réaction de France Nature Environnement (FNE).

L'écotaxe est une redevance versée en échange du droit d'usage d'un service. La Belgique a décidé d'instaurer une redevance kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes circulant sur le réseau national routier et certaines routes régionales. Cette taxe kilométrique varie entre 7,4 et 20 cts d'euros le kilomètre. Elle est fonction du poids total du véhicule et de sa norme EURO de pollution. Le calcul du montant de la redevance est effectué par un boîtier électronique installé dans le véhicule.

Gérard Allard, spécialiste transports et mobilités à FNE : *«La Belgique rejoint d'autres pays européens comme la Suisse (2001), l'Autriche (2004), l'Allemagne (2005), la Slovaquie (2010), pour faire acquitter par un dispositif simple, une redevance d'utilisation de l'infrastructure routière par les poids lourds»*.

Le gouvernement français dans l'incapacité d'appliquer la loi

En regardant comment la Belgique a mené ce projet avec rapidité et de façon très simple, FNE ne peut que regretter la reculade du gouvernement français en octobre 2014 lors de la suspension sine die du projet similaire à celui de la Belgique. Cette suspension coûte à nos finances publiques une perte de recettes annuelles de 1 milliard qui aurait permis de financer les modes de transports alternatifs à la route à laquelle il faut ajouter le dédit versé à la société Écomouv (plus de 1 milliard).

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : *« nous constatons l'incapacité de notre pays à mettre en place des mesures concrètes dans le domaine des transports et de la mobilité pour porter les évolutions nécessaires à la transition énergétique et favorables à notre climat et à notre santé. De belles intentions, nos décideurs n'en manquent pas. Par contre, dans la mise en œuvre, le constat est sans appel.»*.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter (@FNEasso).